



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83650

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Conseil national du tourisme.

Texte de la réponse

Le conseil national du tourisme (CNT), indispensable car sans équivalent dans le secteur du tourisme, est une instance de concertation, de réflexion, de conseil et de prospective qui réunit les représentants des acteurs institutionnels et privés, économiques et sociaux du secteur touristique et permet de dégager des positions consensuelles dans un domaine stratégique. Le CNT s'est révélé être le vecteur transversal essentiel dans un domaine qui influe sur d'autres secteurs d'activités. Cette instance comprend quatre commissions distinctes qui se réunissent en principe à un rythme trimestriel et dont les travaux (rapports, notes de synthèse, notes d'alerte, recommandations, avis) sont régulièrement utilisés tant au plan interministériel, qu'à titre d'expérimentation par les collectivités territoriales. L'année 2014 a toutefois constitué une année de transition au cours de laquelle la concertation, habituellement menée au sein du CNT, a eu lieu lors des assises du tourisme qui se sont tenues entre novembre 2013 et juin 2014. Il en résulte un coût de fonctionnement nul du CNT pour l'année 2014. Il convient par ailleurs de préciser que pour l'année 2015, les travaux du CNT ont été mis en attente, compte tenu de la tenue très ponctuelle du conseil de promotion du tourisme, réuni autour du ministre des affaires étrangères et de quelques personnalités du secteur du tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83650

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4886

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7735